

CONTRIBUTION THÉMATIQUE AU CONGRES NATIONAL DU M.R.C.

LE JEUDI 11 OCTOBRE 2012

Tout d'abord, nous entendons souvent l'idée selon laquelle, la laïcité établie en France n'étant plus contestée, le combat laïque serait un combat d'arrière-garde mené par quelques passéistes.

Prétendre que la laïcité est parfaitement établie dans notre pays procède, d'une analyse superficielle, car nous savons bien que malgré la loi de 1905 et malgré le caractère laïque de la République proclamé par l'article 1^{er} de la constitution, de nombreux textes anti-laïques demeurent dans notre droit et produisent chaque jour leurs effets.

Nous savons que de nombreuses pratiques contreviennent à la loi de 1905.

Le Président de la République et le Ministre de l'Intérieur ont récemment déclaré qu'ils allaient inscrire dans la constitution la référence à la loi de 1905, de séparation des l'Églises et de l'Etat mais dans le même temps ils précisent que le concordat d'Alsace Moselle sera constitutionnalisé.

Un appel aux parlementaires a été adressé par un collectif laïque regroupant trente organisations.

Malgré tous les textes possibles, la laïcité ne sera jamais définitivement acquise et qu'il s'agit au contraire d'une conquête permanente, tant sont importantes les tentations des uns et des autres d'imposer à tous leurs prétendues vérités.

Nous pensons qu'à une époque marquée par la résurgence des tensions et des conflits religieux et de l'intolérance, y compris sur notre propre sol, la laïcité est une nécessité qui se fait chaque jour sentir.

Qui peut sérieusement prétendre qu'au moment où la dérive communautariste se développe, au moment où au nom de la religion des gens réclament des créneaux différents pour les hommes et les femmes dans les piscines publiques (et obtiennent parfois satisfaction !), au moment où des enseignants sont inquiétés et sanctionnés pour ce qui ressemble à s'y méprendre à un délit de blasphème, au moment où des élèves prétendent ne pas assister à des cours contredisant leurs croyances et les interdits qui les accompagnent, au moment où des fonctionnaires prétendent faire prévaloir leurs prescriptions religieuses sur des principes fondamentaux de leur statut, au moment où le chef de l'Église catholique pratique un lobbying intense pour faire inscrire des références religieuses dans la constitution européenne, et ce ne sont que quelques exemples, qui peut prétendre que la laïcité est un combat d'arrière-garde ?

Bien sûr aujourd'hui en France, à l'exception de quelques extrémistes et intégristes, tout le monde se dit laïque. Mais nous ne sommes pas dupes. Nous savons que ce ralliement est de pure tactique et que certains se sont approprié le mot laïcité pour mieux le travestir et le vider de son contenu. Cette démarche est d'autant plus dangereuse qu'elle trouve un écho favorable au sein d'organisations qui ont pourtant historiquement pris une part incontestable au combat laïque est qui font aujourd'hui la promotion de cette fameuse capitulation qu'est la « laïcité ouverte ».

A croire les opposants à la laïcité et les partisans de la laïcité ouverte, l'interdiction du port de signes religieux à l'école et, au delà, l'exigence d'une ferme application du principe de laïcité dans l'espace public, auraient pour effet, voire pour objet même, de stigmatiser les immigrés, de rendre leur intégration plus difficile.

Nous savons que certains, en particulier à droite, avaient de telles arrière-pensées. Mais, nous concernant, nous qui avons toujours manifesté notre attachement aux droits de l'Homme, de telles insinuations, de telles accusations sont infondées.

Il s'agit de rendre tout son sens à la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité ».

Liberté : la liberté c'est notamment la liberté de conscience. C'est-à-dire la liberté de croire, certes, mais aussi de ne pas croire. C'est la libre disposition de son corps dont on sait à quel point les différentes religions la contestent. C'est aussi, par exemple, la liberté de choisir sa mort.

Egalité : la laïcité doit permettre une véritable égalité en faisant en sorte que les pouvoirs publics et le droit ne reconnaissent et ne privilégient aucune croyance.

Il est à cet égard important de souligner que la laïcité n'est pas un pacte, un contrat reflétant un rapport de forces momentané entre différentes religions et philosophies. Il s'agit d'un principe affirmé par l'Etat et garanti par lui, de manière constante.

Ce n'est pas un marchandage, n'en déplaie aux partisans de la « gouvernance » qui rêvent de liquider la loi républicaine pour la remplacer par une généralisation de la négociation et du contrat.

N'en déplaie aussi à ceux qui, tout en se prétendant laïques, suggèrent une extension du concordat, dans une version plus ou moins rénovée pour y inclure des cultes ayant acquis une nouvelle importance au fur et à mesure des décennies.

N'en déplaie aux zéloteurs de la laïcité ouverte.

Fraternité enfin : la laïcité lui donne tout son sens car elle permet de mettre l'accent sur ce qui rassemble et non sur ce qui divise, ce qui oppose.

Loin d'imposer un particularisme contre un autre, la laïcité applique un principe de justice universel.

La laïcité permet à chacun de prendre une certaine distance critique par rapport à son milieu, de faire des choix libres et éclairés, c'est-à-dire de véritables choix. Elle permet de s'émanciper, de construire son identité individuelle et de s'affirmer comme un citoyen à part entière.

Ce n'est donc pas, bien au contraire, la laïcité qui s'oppose à l'intégration.

C'est le racisme, que rien ne saurait justifier, c'est aussi une idéologie libérale dont la mise en application produit chaque jour davantage d'exclusion.

A cet égard, nous ne prétendons pas que la laïcité constituerait à elle seule une politique.

Elle n'est pas pour nous une condition suffisante mais une condition indispensable à une coexistence harmonieuse dans la République.

Nous pensons que la défense ferme de la laïcité doit, bien évidemment, être accompagnée d'une politique sociale vigoureuse et ambitieuse.

Nous ne vivons pas dans l'abstraction. Nous ne méconnaissons pas les réalités sociales vécues au quotidien par les individus.

Ainsi, nous constatons que la construction européenne se traduit souvent par des tentatives de transposition dans notre pays, notamment dans le domaine social, du modèle anglo-saxon. Ces tentatives renforcent l'individualisme, affaiblissent la solidarité nationale et favorisent le communautarisme. Cette politique, car il s'agit bien d'une politique et d'une politique inspirée non pas par le bon sens comme on voudrait nous le faire croire mais par

l'idéologie libérale, conduit à une destruction des services publics, réduit le rôle de l'Etat en tant que garant de l'intérêt général et remet en cause les valeurs républicaines. Elle justifie les attaques contre le statut des fonctionnaires, garant de leur neutralité et de l'égalité des citoyens.

Quelques unes de ses manifestations sont la suppression des emplois et la remise en cause du statut des personnels, l'accroissement des inégalités sociales en substituant les clients aux usagers, la remise en cause de l'accès au soins pour tous et cette brève liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Il nous faut donc être particulièrement vigilants et actifs dans la défense des services publics républicains.

Au delà de la privatisation des services publics dits « marchands » voulue par l'idéologie libérale et relayée par les instances européennes, c'est le rôle de l'Etat tout entier dans une république laïque qui est remis en cause.

Ce qu'on nous présente sous le vocable de « réforme de l'Etat » tend en réalité à faire disparaître sa fonction de garant de l'intérêt général et de défense du modèle républicain, au profit d'une simple fonction d'Etat minimal, régulateur du marché au service des forces capitalistes.

En acceptant de passer sous les fourches caudines des contraintes budgétaires du traité de Maastricht, et des traités qui ont suivi, (TSCG.....), notre pays, tout comme ses partenaires européens, impose une réduction draconienne de la dépense publique. Cette politique place ainsi nos administrations en situation de sous financement, réduit leurs moyens et soumet les missions de l'Etat aux contraintes du marché.

On cherche donc tout simplement à organiser l'inefficacité des services publics afin de les démanteler plus facilement ; et ce sont bien entendu les plus fragiles d'entre nous qui souffrent les premiers de ce démantèlement.

Et chacun sait que ces ghettos sociaux sont particulièrement propices aux propagandes religieuses, au repli communautaire et à toutes les dérives que cela peut engendrer.

Il est donc impératif que nos responsables politiques se ressaisissent et rompent avec cette idéologie libérale délétère qui conduit à s'en remettre à la charité afin de remédier aux dégâts causés par la renonciation à mener une politique de justice sociale.

« Laïcité et progrès social, ce sont deux formules indivisibles. Nous n'oublierons ni l'une ni l'autre, et, en républicains socialistes, nous lutterons pour toutes les deux ».

Le Congrès National du M.R.C. doit reprendre à son compte le combat initié par Jean Jaurès, je propose la création d'un secrétariat National à la laïcité.

Pour l'Union Régionale de Lorraine du M.R.C.

Eric TOLLENAERE (06-72-20-02-08)
e.tollenaere@netcourrier.com